



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE VALANT PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL DU PETR DU PAYS LAURAGAIS

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) valant Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Lauragais du **vendredi 03 juillet 2026 à 0 heure au vendredi 04 septembre 2026 minuit, soit 64 jours pleins.**

Le périmètre de l'enquête englobe les 4 communautés de communes membres du PETR : Aux Sources du Canal du Midi, Castelnaudary Lauragais Audois, Piège Lauragais Malepère et Terres du Lauragais. **Le siège de l'enquête est fixé au siège administratif du PETR, sis 3 chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand.**

Un SCoT valant PCAET est un document de nature réglementaire, mais aussi opérationnelle concernant le volet air-énergie-climat. Il fixe des orientations générales à l'horizon 2050 relatives à l'organisation spatiale de l'habitat, des équipements et du commerce, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la maîtrise de l'énergie, à l'amélioration de la qualité de l'air ainsi qu'à la protection de la biodiversité. Il intègre les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols fixés par la Région et les décline par secteur géographique.

Au terme de l'enquête, le projet de révision du SCoT valant PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes morales et instances consultées, des observations du public, ainsi que du rapport de la commission d'enquête, sera soumis au Comité Syndical du PETR du Pays Lauragais pour approbation.

La commission d'enquête sera composée des membres suivants :

- Monsieur Jean-Louis Venet, président de la commission d'enquête ;
- Messieurs Daniel Astruc et Gérald Baude, commissaires enquêteurs titulaires ;
- Madame Jeanne-Marie Costes, suppléante.

Le dossier d'enquête publique sera mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet du PETR (<https://www.payslauragais.com>) ainsi que sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-aec-payslauragais>). Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique au siège de l'enquête susmentionné ainsi que dans les mairies des communes accueillant les permanences (voir ci-dessous). Le dossier papier sera disponible au siège administratif du PETR ainsi que dans les mairies des communes suivantes : Bram, Castelnaudary, Revel et Villefranche-de-Lauragais.

Le dossier d'enquête publique comporte toutes les pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement notamment l'évaluation environnementale, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse du PETR à cet avis.

Pendant la période d'enquête susvisée, la commission d'enquête se tiendra à disposition du public :

1. Dans les mairies, aux dates et heures suivantes :

- vendredi 3 juillet à Castelnaudary (14h15-17h)
- vendredi 10 juillet à Villefranche-de-Lauragais (9h15-12h15)
- vendredi 10 juillet à Revel (9h15-12h15)
- vendredi 31 juillet Caraman (14h15- 17h)
- vendredi 31 juillet à Bram (14h15-17h)
- jeudi 6 août à Nailloux (14h15-17h)
- lundi 17 août à Castelnaudary (9h15-12h15)
- vendredi 28 août à Revel (14h15-17h)
- mardi 1^{er} septembre à Belpech (9h15-12h)

2. En distanciel, sur rendez-vous pris au moins 48h à l'avance via la page Internet : <https://www.payslauragais.com> :

- mercredi 15 juillet (16h-19h)
- mercredi 02 septembre (9h-12h).

Le public pourra émettre ses observations et propositions, qui devront être reçues pendant la durée de l'enquête :

- sur les registres papier déposés au siège de l'enquête susmentionné ainsi que dans toutes les mairies susvisées, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par courrier postal adressé au président de la commission d'enquête, à envoyer au siège de l'enquête ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : revision-scot-aec-payslauragais@mail.registre-numerique.fr ;
- sur la page suivante du registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/revision-scot-aec-payslauragais> ;
- auprès des commissaires-enquêteurs durant les permanences mentionnées ci-dessus.

Les contributions du public seront reportées sur le registre dématérialisé.

Pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public sur le site Internet du PETR (<https://www.payslauragais.com>) ainsi que sur support papier, au siège administratif du PETR, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès des services du PETR, aux coordonnées suivantes : contact@payslauragais.com ou 04.68.60.56.54.